

Montréal, le 11 mai 2023

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
800, boul. de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande relative à l'ajout d'un transformateur au poste de la Manicouagan et au remplacement de transformateurs au poste aux Outardes-2 (le Projet)  
Dossier de la Régie: R-4222-2022**

---

Cher confrère,

Vous trouverez ci-joint, la version **caviardée** de la demande de renseignements (DDR) n° 2 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Transporteur dans le cadre du dossier susmentionné. La version **confidentielle** de cette demande de renseignements vous sera transmise sous format crypté sous peu.

Par ailleurs, en réponse à la question 2.7 de la DDR n° 1 de la Régie (pièce [B-0020](#)), le Transporteur dépose les schémas unifilaires d'exploitation des postes visés par le Projet sous pli confidentiel (pièce B-0021). Le Transporteur précise qu'il demande la confidentialité de ces schémas pour les mêmes motifs que ceux décrits dans sa demande d'autorisation (pièce [B-0018](#)). La déclaration sous serment présentement au dossier (pièce [B-0002](#), page 7) ne vise que la pièce B-0007 et les informations qu'elle contient. La Régie demande au Transporteur de mettre à jour sa déclaration sous serment afin de tenir compte de la pièce B-0021 et des informations qu'elle contient.

Les réponses à la DDR n° 2 ainsi que la déclaration sous serment mise à jour devront être transmises à la Régie **au plus tard le 25 mai 2023 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.